

Institut CGT
d'Histoire Sociale de
Seine Maritime

Revue départementale
d'Histoire Sociale

Hiver 2005
Numéro 21

Le fil rouge



A proximité de Quatre-Mares, deux locomotives CC72000 à la station service du dépôt de Sotteville (photo Internet)

Le Congrès de
l'UD CGT en 1946

**Le Congrès
de la
Reconstruction**

4 à 9

**Manolène:
La mise à mort
d'un complexe
chimique**

p10 à 13

Quatre-Mares

Heure
d'Information
syndicale et
Carrefour de la
Liberté

L'IHS à la Rencontre du Livre de Maromme.

C'est désormais une tradition: notre institut participe chaque année à la Rencontre du livre de Maromme. C'est à chaque fois l'occasion de rencontrer des amis, de faire des connaissances et de lier des contacts.

Cette année, notre institut d'histoire a été particulièrement honoré de se voir confier l'animation d'un débat sur le thème d'actualité brûlant des Services publics.

Elle fut confiée à Gilles Pichavant, notre secrétaire qui se chargea, après une brève introduction, de distribuer sans complexe la parole tour à tour à Dominique Decèze, auteur d'un véritable best-seller sur les conséquences sociales d'un processus de sept années de privatisation de France Telecom (« *La Machine à*



Maryse Olivier, Pierre Largesse et Gilles Pichavant au stand de l'IHS à Maromme, où l'on a pu rencontrer aussi, Serge Laloyer, Marcel Letessier et plusieurs autres responsables. (photo Robert Privat)



Yves Adelin (EDF), Josiane Munoz (France Telecom) Gilles Pichavant (IHS-CGT-76), Dominique Decèze et Gérard Filoche (photo Robert Privat)

Broyer »), à Gérard Filoche, inspecteur du travail, (« *Carnets d'un inspecteur du travail* ») qui préparait son livre sur l'assassinat de deux de ses collègues, à Josiane Munoz, secrétaire du syndicat CGT des Postes et des Télécoms, et à Yves Adelin, élu CGT au CHS-CT de la centrale électronucléaire de Paluel, sans oublier de donner régulièrement la parole à un public nombreux et passionné.

Ce fut une véritable plongée au cœur de la souffrance au travail subie par les salariés des Services publics, avec le recul historique sur un processus déjà ancien de privatisation: celui de France Telecom. Ce fut le dévoilement d'une histoire occultée par les médias et un vaste tour d'horizon de l'histoire sociale actuellement en marche.

Une expérience riche et à renouveler, dans le cadre de ce moment précieux qu'est la Rencontre du Livre de Maromme !

2005

Soutenez votre institut et

Le fil rouge

L'Institut CGT d'Histoire sociale de Seine-Maritime vit essentiellement grâce aux moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhérents, et au dévouement de ses historiens bénévoles.

Si vous appréciez *Le fil rouge*, soutenez-l'IHS-CGT-76: adhérez à notre association loi 1901.

Faites connaître *Le fil rouge* autour de vous; faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre comité d'entreprise, votre municipalité, etc.

Pensez, à renouveler votre adhésion pour 2005.

Nous
avons reçu
le N°92
des

les **Cahiers**
d'histoire sociale

A noter à son sommaire:

1. Le billet d'Elyane Bressol
2. La vie des IHS
3. Dossier: Aux sources de la convention collective (Claude Didry — CNRS))
4. Images: l'Algérie, une autre sale guerre (Hubert Doucet)
5. Le réformisme cette recette magique (Jean Magniadas)
6. La place et les actions de la CGT dans le monde (André Narritsens)
7. L'accouchement sans douleur, un sommet de l'histoire des femmes (Marianne Caron-Leuillez)

Sommaire

page 3: Éditorial

L'enjeu des luttes et de la syndicalisation pour la défense de notre niveau de vie

par Serge Laloyer

pages 4 à 9:

60ème anniversaire de la Libération: le congrès de l'Union départementale CGT en 1946

Le congrès de la reconstruction, pour la Renaissance française

Par Serge Laloyer

pages 10 à 13

Histoire industrielle et sociale en Seine-Maritime.

Manolène: la mise à mort d'un complexe chimique

(Première partie)

Par Pierre Michel

pages 14 à 21

Témoignages sur une lutte syndicale

L'Heure d'information syndicale et le Carrefour de la Liberté à Quatre-Mares (1981-1983)

Par Guy Décamps

page 23:

Bulletin d'adhésion 2005

Éditorial

Ce numéro du « *Fil rouge* » est publié au moment où le gouvernement et le patronat ont décidé de mettre en pièce les acquis sociaux et économiques obtenus de haute lutte par la classe ouvrière.

La Réduction du temps de travail, le code du travail, la protection sociale, la valeur de la force de travail, la garantie de l'emploi, les services publics: tous les acquis sociaux sont remis en cause au nom de nécessités qui seraient imposées par la mondialisation, par la construction européenne.

La réalité est que le seul objectif poursuivi par le patronat, c'est de s'assurer le maximum de profit en s'enrichissant en France où ailleurs au détriment de la population et de l'intérêt national.

A chaque époque de l'histoire de notre pays, le capitalisme, profitant de la division de la classe ouvrière, de la division syndicale et des forces progressistes, a tenté et parfois réussi à reprendre ce que les luttes avaient imposées. C'est d'autant plus facile dans une époque comme la nôtre où l'individualisme progresse et que la proportion de syndiqués est faible dans la population active.

A contrario, quand le mouvement syndical est numériquement puissant et puissamment organisé, lorsque les idées progressistes sont majoritaires dans le pays, le progrès social, les droits syndicaux, le droit d'expression se développent. Ce rapport de force donne des possibilités de retirer aux capitalistes d'importants moyens de pression et d'exploitation, tout en assurant le développement de la population.

C'est ce que nous montrent les articles contenus dans ce numéro. Ainsi, c'est à la Libération, au moment où le nombre de syndiqués s'approche des six millions d'adhérents à la CGT (130 000 en Seine-Inférieure), que les avancées sociales sont les plus importantes, les plus rapides et les plus durables. C'est l'époque du premier congrès de l'Union départementale CGT après la Libération.

Ainsi dans les années 60 et surtout après 1968, de nouveaux acquis sont engrangés alors que les effectifs de syndiqués à la CGT sont de nouveau au-delà des deux millions et demi. C'est le cas dans l'entreprise Manolène à Gonfreville.

C'est encore le cas au début des années 80 dans de nombreux secteurs fortement syndiqués, comme au dépôt de Sotteville de la SNCF où les cheminots vont arracher de haute lutte la mise en place de l'Heure d'Information syndicale.

Anatole France écrivait au début du vingtième siècle: « *Un ouvrier non syndiqué est une poussière d'ouvrier* ». Au moment où le taux de syndicalisation descend au dessous des 9% dans notre pays, la CGT étant autour des 6%, cette maxime résonne comme un signal d'alarme.

Il n'existe, en effet, qu'un moyen de garantir les acquis obtenus par les générations précédentes de faire avancer et progresser les conditions de vie et de travail: c'est l'unité d'action de toutes les victimes de l'exploitation capitaliste. Les grèves et les manifestations de ces dernières semaines vont dans ce sens. Mais le mouvement social n'atteindra véritablement ses objectifs que si le syndicalisme se renforce en nombre de syndiqués et en bases organisées.

En conséquence ne pouvons nous qu'applaudir à l'initiative de la direction confédérale de la CGT qui lance une grande campagne de renforcement et appelle tous les salariés à y répondre. Nous vous invitons à y participer. L'enjeu est crucial.

Serge Laloyer

Mai 1946, le congrès de l'Union
Départementale CGT de la Seine inférieure.

Le congrès de la reconstruction, pour la renaissance française.

Par Serge Laloyer

Les 11 et 12 mai 1946, l'Union départementale CGT de la Seine-Inférieure tenait à Rouen son premier congrès depuis la fin de la guerre.

Ce congrès se tient un an après la fin de la guerre et 20 mois après la libération du département.

Depuis 1939, année du dernier congrès, les militants et les syndiqués ont subi les pires assauts de la part du patronat et du pouvoir politique. Dès 1939, ce sont les arrestations des militants, l'interdiction des

syndicats. De 1940 à 1944, ce sont les déportations, les pelotons d'exécution des nazis et des collaborateurs du régime de Vichy.

Les militants qui ont survécu à cette barbarie et les prisonniers de guerre ont repris leur place parmi les travailleurs.

La victoire sur le fascisme va amener de nombreux changements dans la situation politique, économique et sociale du pays. Le rapport des forces entre les classes dirigeantes et la classe ouvrière s'est modifié au profit des travailleurs en France.

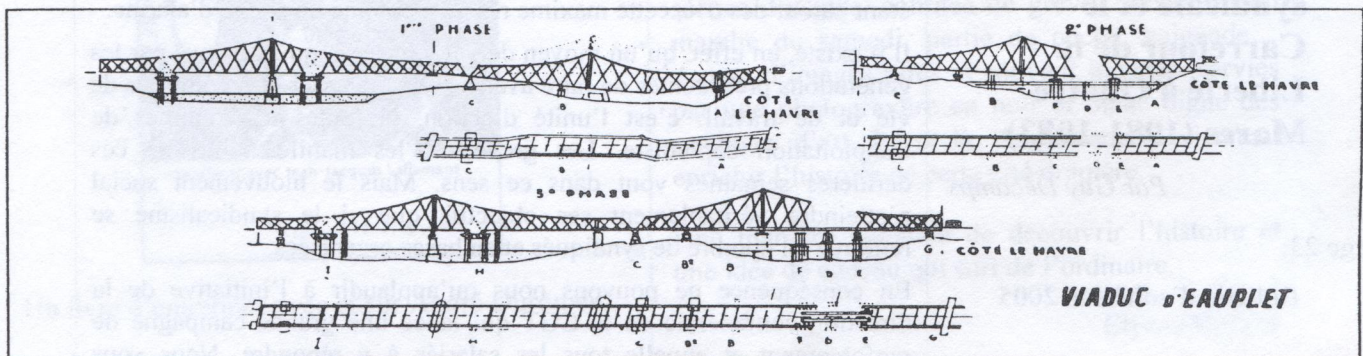
Les premiers objectifs contenus dans le programme du Conseil National de la Résistance se mettent en place: la Sécurité sociale est créée, la Constitution de la IVème République est adoptée par référendum. C'est la création d'EDF-GDF. Renault est nationalisée. Pour la première fois les fonctionnaires obtiennent un statut. Le principe de la retraite par répartition est adopté pour tous les salariés. Autant de conquêtes qui vont donner toute son importance à ce congrès.

Les objectifs que se fixe la CGT en Seine-Inférieure:

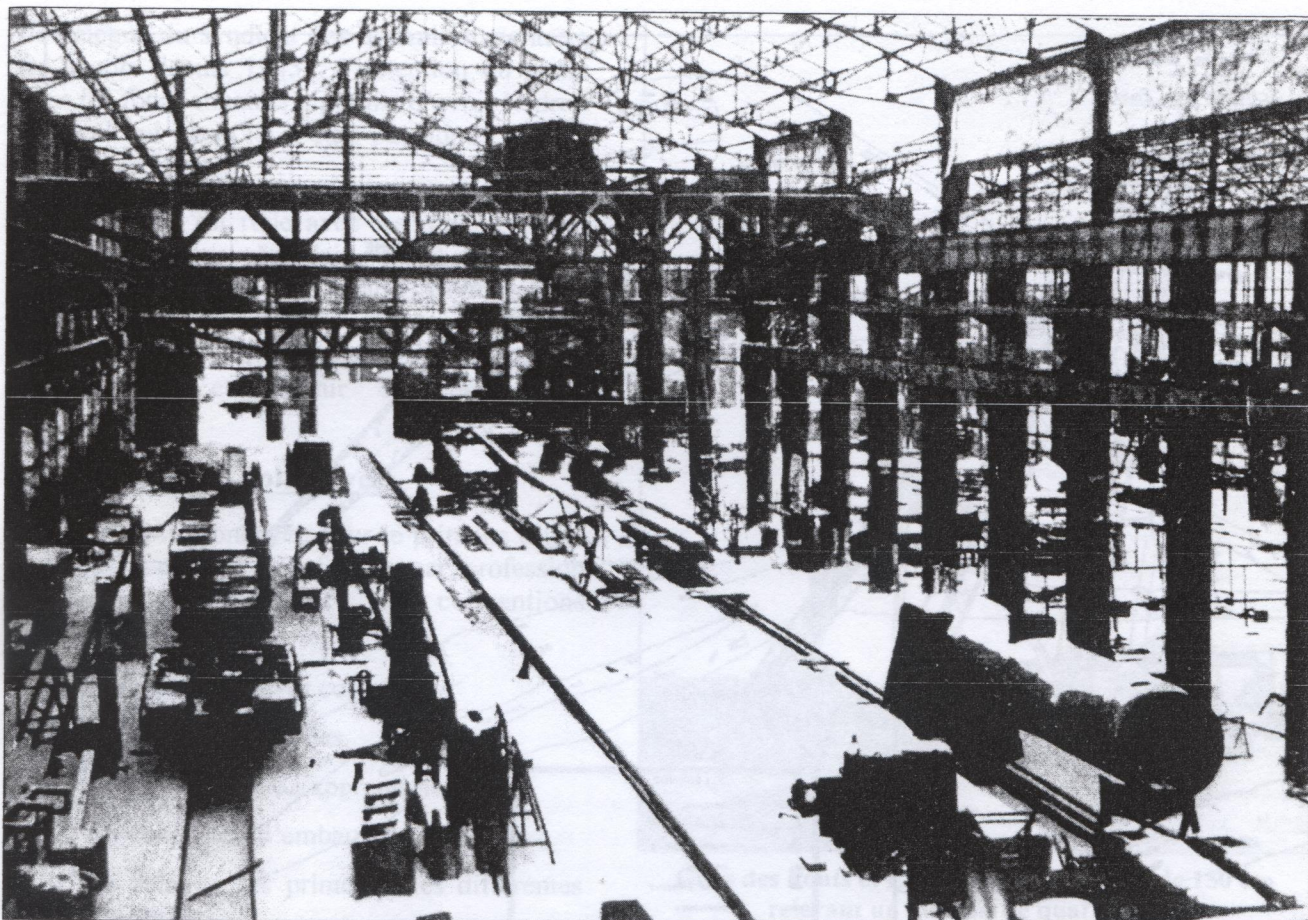
Le congrès se fixe comme objectifs:

- La lutte pour les revendications salariales,
- La lutte pour le ravitaillement,
- Le redémarrage économique,
- La reconstruction des ouvrages d'art, des logements et des usines du département.

Dans son rapport d'ouverture au congrès, Fernand Legagneux, secrétaire général, fera le bilan des destructions et l'état de la situation économique. Un tiers des immeubles du département est partiellement ou totalement détruit. Les routes ne sont plus praticables, car elles sont défoncées par les bombardements. Une grande partie des industries ne sont plus en état de fonctionner. Celles qui ne sont



Phases successives de la réparation du viaduc d'Eauplet, entre Sotteville et Rouen qui dura jusqu'en septembre 1945
(La Revue de Rouen — N°3 — juillet 1947)



La neige dans les ateliers SNCF de Quatre-Mares à Sotteville –hiver 1945. Les machines outils fonctionnent sous des bâches. C'est dans ces conditions que les cheminots réparent des dizaines de machines avant que le toit ne soit réparé. (Photo: Revue de Rouen 1947)

pas détruites manquent de combustible et de matière première. Les ports ont vu leurs moyens de levage et leurs quais détruits par les bombardements. Il aura fallu attendre la fin de l'année 1945 pour rétablir la liaison ferroviaire Le Havre-Rouen. Les cheminots de Sotteville répareront 100 locomotives de septembre 1944 au 1er mai 1946, en travaillant 54 heures par semaine.

La bataille de la production:

Dans le rapport revendicatif présenté par Paul Lemarchand qui traite des revendications de salaire et de législation sociale, une partie importante est consacrée à la situation économique et à la bataille de la production, montrant l'effort des travailleurs pour reconstruire le pays. Les cheminots ont reconstruit les gares, les voies, les ateliers et le matériel.

Après avoir remis en état les ateliers et les moyens de levage, les métallurgistes des Chantiers de Normandie ont lancé deux cargos à Grand Quevilly. Un pétrolier et un cargo ont été réparés au Trait.

A la Métropolitaine et Coloniale, à Rouen, les salariés ont travaillé 57 heures par semaine en avril 1945, pour refaire le pont de chemin de fer de Massy Palaiseau. Il a fallu l'intervention du syndicat pour empêcher le

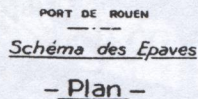
débauchage du personnel par les patrons alors que l'usine avait une commande de 15 grues pour les ports.

Cette attitude des patrons de la métallurgie n'est pas unique. Les délégués dans leurs interventions vont signaler des cas semblables de refus de produire, voire de sabotages de la production de la part des patrons.

Malgré ces difficultés, l'économie se remet en marche, mais l'industrie textile n'a encore atteint que le chiffre de 75% de la production d'avant guerre. Les raffineries reprennent leur production. Les papeteries redémarrent malgré le manque de bois et de pâte à papier.

Cette volonté de relancer très rapidement la production n'est pas partagée par le patronat puisque, depuis la remise en état des équipements, les syndicats des ports se plaignent de la diminution du nombre de bateaux et les dockers connaissent le chômage.

Depuis plusieurs mois, en effet, les ports ont repris leur activité, les accès aux quais et les engins de levage ont été remis en état. Les ateliers des Ponts et Chaussées du port de Rouen, à Croisset, ont réparé 23 grues, dragues et engins portuaires depuis la Libération.



(Schéma des épaves — la Revue de Rouen N° 2 — 1947)

Paul Lemarchand fait remarquer que gagner la bataille de la production, la « *Bataille de la Renaissance française* » comme le déclarera la CGT, ne doit pas faire abandonner la lutte pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires, afin que l'augmentation de la production ne se réalise pas au seul profit du patronat. Il lie cette action à la lutte pour le ravitaillement. En effet, de nombreux produits sont encore rationnés et le resteront jusqu'en 1947.

Fernand Legagneux signalera les difficultés d'approvisionnement en blé. A ce sujet, un délégué ouvrier agricole déclarera que des agriculteurs refusent de livrer leur récolte. Un autre rappellera un scandale de wagons de denrées avariées (saucisson, conserves, viande) qui ont été déchargés dans une carrière de Oissel, alors que les étals des commerçants sont vides.

Les salaires au centre du débat du congrès:

Depuis novembre 1945, Ambroise Croizat est ministre du travail. Il a pris plus de 200 arrêtés fixant les salaires et les classifications des différentes catégories de salariés dans diverses professions.

Mais les patrons résistent, s'appuyant sur un décret du précédent ministre du travail, Parodi, qui avait établi en 1945 un salaire moyen maxima. L'UD CGT demande la suppression du salaire maximum, considérant qu'il est un frein à la production et à l'amélioration du rendement.

Pourtant des succès ont été obtenus. Le syndicat des ouvriers agricoles (400 syndiqués) montre que le préfet a été amené après une réunion de la commission paritaire, de prendre un arrêté le 25 mars 1945, relevant les salaires des ouvriers agricoles d'en moyenne 60%. La journée de travail est ramenée à 9 heures, avec un repos hebdomadaire et un droit aux congés payés.

Autre sujet de préoccupation lié à la question des salaires, ce sont les zones d'abattement. Le décret Parodi du 24 avril 1945, maintient les zones imposées par Vichy, ce qui réduit les salaires de 17 à 33% en Seine-Inférieure, par rapport à Paris.

Après intervention de la CGT, elles ont été ramenées à 10 et 5% pour les agglomération de Rouen et du Havre.

Le délégué du syndicat des douaniers montrera les acquis depuis 1945 : l'obtention du statut pour les fonctionnaires a permis d'avoir le droit syndical qui jusqu'ici n'était pas admis dans la fonction publique.

La discussion est rude avec les directions des entreprises. Henri Jourdain, du syndicat des produits chimiques de Grand Couronne et d'Elbeuf, racontera qu'il a discuté pendant 25 heures avec les patrons pour leur imposer les classifications et obtenir des primes de production.

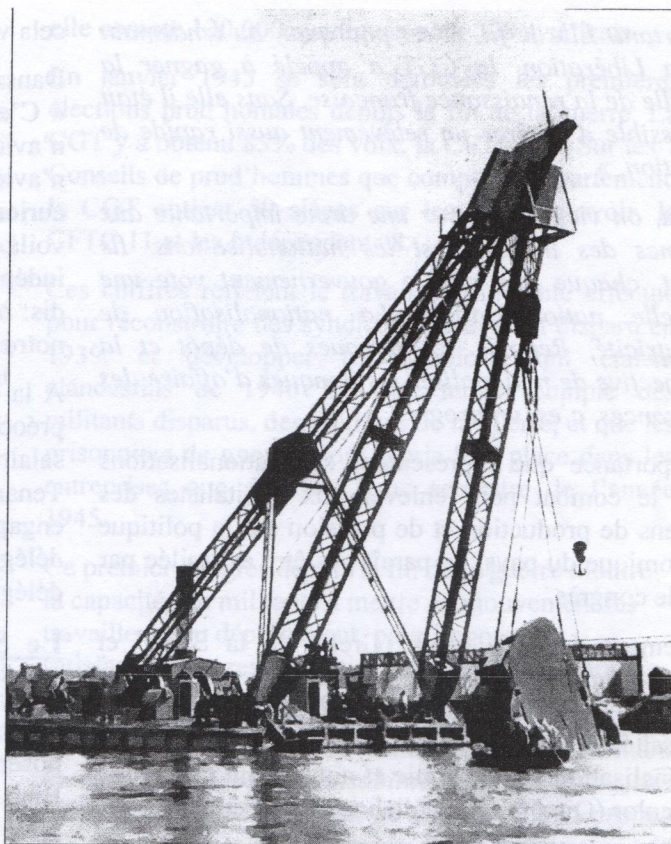
Les conventions collectives:

La CGT s'est prononcée pour le principe d'une convention collective nationale par profession auxquelles s'adapteront les conventions régionales.

Ces conventions devaient contenir:

- les libertés syndicales,
- l'organisation de l'apprentissage,
- les conditions d'embauche,
- les salaires, les primes et les différentes indemnités.

Certaines branches industrielles réussiront à imposer ces conventions nationales au patronat (chimie, papier carton, imprimerie, etc.) d'autres n'auront que des conventions départementales ou locales, par exemple la métallurgie qui ne comptera pas moins de 5 conventions collectives en Seine-Inférieure (Rouen, Le Havre, Dieppe, Elbeuf, St Nicolas d'Alhiermont)



**Grue des Ponts et Chaussées dite « Bigue de 150 t. »
relevant un hourdis de quai détruit.
(La Revue de Rouen N° 10 -1948)**

Droits nouveaux, conquêtes sociales et démocratiques.

C'est sur les droits nouveaux et les conquêtes sociales et démocratiques que l'on mesure les nouveaux rapports de force.

Le 4 octobre 1945, un décret gouvernemental instaure la création de la Sécurité Sociale.

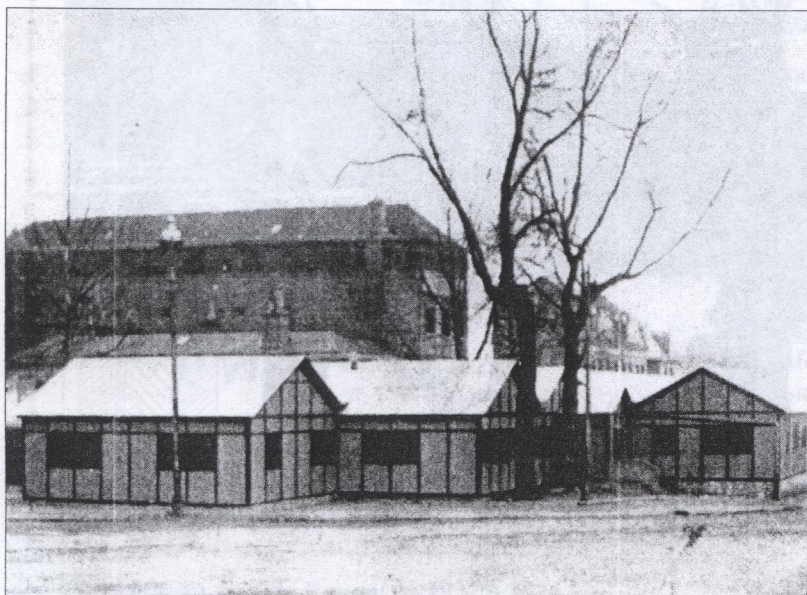
En février 1945, c'est la création des comités d'entreprise.

Le 16 janvier 1946, le conseil des ministres décide de la nationalisation de l'électricité et la création d'EDF-GDF.

Le 13 octobre, la Constitution de la IVème République est adoptée par référendum.

Eugène Hénaff, qui représente le Bureau confédéral de la CGT, dans son allocution de clôture déclare :

« La classe ouvrière, élément moteur de la nation, devait donc dans cette guerre des peuples contre le fascisme, jouer un rôle



**Les conditions précaires de ces années. Ici les douanes de Rouen dans leurs locaux « provisoires » place de la Madeleine.
(la Revue de Rouen, N°8, Janvier 1948)**

important. Elle le fit. C'est pourquoi, au lendemain de la Libération, la CGT a appelé à gagner la bataille de la renaissance française. Sans elle il était impossible d'espérer un relèvement aussi rapide de la nation. »

« Oui, on vient d'enlever une arme importante aux hommes des trusts, c'est les nationalisations. Ils crient, chaque fois que le gouvernement vote une nouvelle nationalisation. La nationalisation de l'électricité, Renault, les banques de dépôt et la perspective de nationaliser les banques d'affaire, les assurances, c'est un progrès. »

L'importance que représentent ces nationalisations dans le combat pour enlever aux capitalistes des moyens de production et de pression sur la politique économique du pays, ne paraît pas être assimilée par tout le congrès.

Seulement deux délégués (Grelet de la SNCF et André Jourdain de la Chimie) interviendront pour montrer l'importance des nationalisations et la nécessité de les poursuivre. Jourdain réclame la nationalisation de la Chimie et notamment du groupe Francolor (Oissel) qui a collaboré avec l'ennemi.

Eugène Hénaff s'étonnera du peu de débats sur cette question en s'adressant aux congressistes : « Pourquoi faites-vous silence là-dessus ? Est-ce que

cela vous gênerait ? »

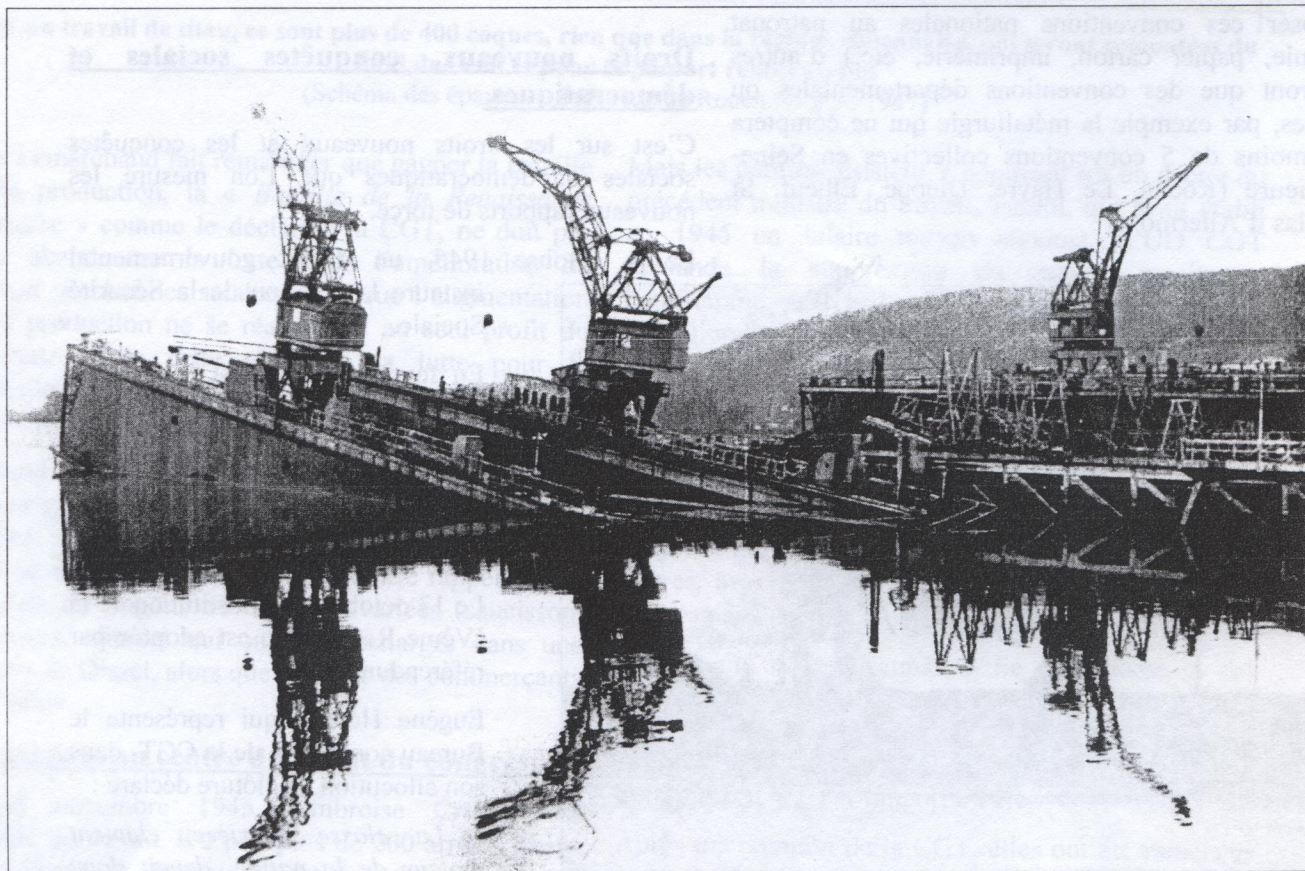
Dans son discours de clôture du congrès il déclarera : « C'est une grande victoire. Il est clair que si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait, si nous n'avions pas poussé pour les nationalisations, nous aurions reçu une aide plus grande des USA. Mais voilà ! Nous avons mis dans la balance ou bien notre indépendance, ou bien quelques sacrifices. Je vous le dis : nous avons préféré les sacrifices à l'abandon de notre indépendance économique et politique. »

A la lecture des 50 interventions, il apparaît que les préoccupations immédiates sont le ravitaillement, les salaires, le logement, ce qui peut se comprendre. Tenant compte que pour de nombreux militants, leur engagement date de 1944, la moyenne d'âge des délégués au congrès est de 38 ans, et sur 211 délégués, 102 ont moins de 40 ans.

Le Statut des délégués du Personnel et la mise en place des Comités d'entreprise.

Le statut des Délégués du personnel ne semble pas poser de problème particulier dans son application. Bien que des points essentiels du dossier aient été présentés dans le rapport, aucune intervention des délégués au congrès ne reprendra la question.

Il n'en n'est pas de même avec la constitution des comités d'entreprise qui se mettent en place depuis



L'état des docks flottants du centre de réparation des navires de Petit Couronne à la Libération.
(la Revue de Rouen — N°12 — juin-juillet 1948)

février 1945.

Lemarchand dans son rapport, fait état de difficultés, les patrons en retardant la mise en place. Il cite l'exemple des hauts fourneaux de Grand Quevilly où le directeur considère que c'est lui qui devrait désigner les membres du CE. Dans d'autres entreprises, les patrons tentent d'orienter le fonctionnement du CE vers leurs seules attributions sociales, ou submergent les élus du comité d'entreprise d'attributions que relèvent des Délégués du personnel, avec l'espoir que les élus délaisseront les questions économiques (production, investissement, emploi et formation).

Cette bataille le patronat ne l'abandonnera jamais. Aujourd'hui encore, dans de nombreuses entreprises, il entrave le rôle du CE.

Les forces de la CGT en Seine-Inférieure.

Le 1er février 1945, l'Union départementale comptait 50 000 syndiqués. A l'ouverture du congrès, en 1946,

elle compte 130 000 syndiqués pour 328 syndicats.

En janvier 1945 se sont déroulées les premières élections prud'homales depuis la fin de la guerre. La CGT y a obtenu 85% des voix, la CFTC 4%. Sur les 7 Conseils de prud'hommes que compte le département, la CGT obtient 59 sièges sur les 78 à pourvoir, la CFTC 11 et les Indépendants 8.

Ces chiffres reflètent le travail considérable effectué pour reconstruire des syndicats qui avaient disparu en 1939, et développer les syndicats qui étaient clandestins de 1940 à 1944, tenant compte des militants disparus, des victimes de la guerre, et que les prisonniers de guerre n'ont repris leur place dans les entreprises que dans le 2ème semestre de l'année 1945.

Ce premier congrès depuis la fin de la guerre montre la capacité des militants à mettre en mouvement les travailleurs du département, pour imposer la satisfaction des revendications, tout en faisant preuve d'esprit de responsabilité.

La résolution adoptée le démontre, en réaffirmant « consciente de la responsabilité que lui confère son influence, la CGT met tout en oeuvre pour accroître la production et assurer la renaissance du département et de la France ».

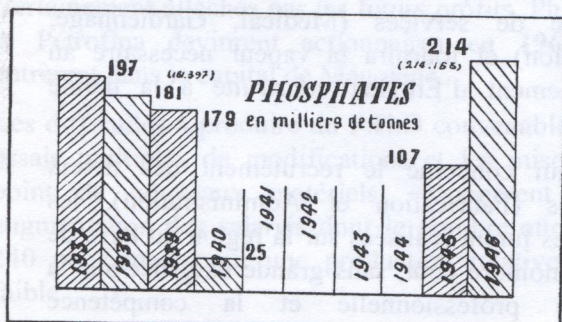
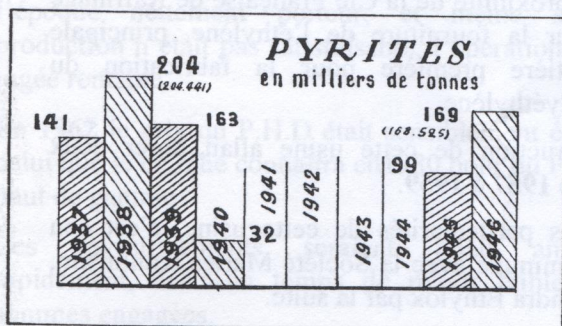
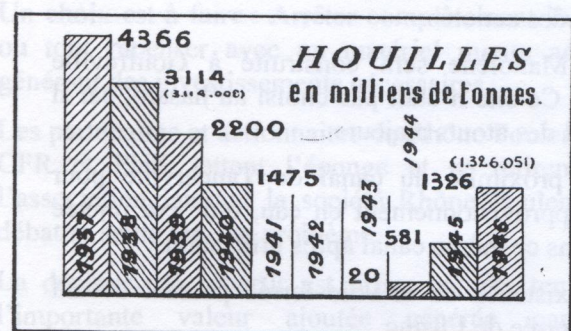
Le journal Paris-Normandie, qui fit peu d'échos du congrès, ne pourra cependant pas ignorer les efforts des travailleurs pour remettre en marche l'économie régionale.

En citant la reconstruction des ateliers SNCF de Sotteville: « au cours de l'hiver, 600 cheminots travaillèrent sous la neige en abritant chaque machine outil rescapée des bombardements sous un toit précaire, à réparer les premières locomotives. Maintenant tous les ateliers sont à nouveau couverts... »

Oui les travailleuses, les travailleurs et la CGT ont tenu toute leur place pour reconstruire le pays dévasté par la guerre et faire avancer le progrès social.

Sources:

- Archives de l'Union Départementale CGT,
- Congrès de l'Union des Syndicats Ouvriers Confédérés de la Seine-Inférieure, sous la présidence de Eugène Hénaff — Brochure de 110 pages — Petites affiches de Normandie,
- La Revue de Rouen.



Le trafic du port de Rouen, de 1937 à 1946
(La Revue de Rouen— 1.947)

Histoire industrielle et sociale en Seine-
Maritime

Naissance et mise en production du complexe chimique

Manolène : La mise à mort d'un complexe chimique

Par Pierre Michel

1^{ère} PARTIE

Avant propos :

Jean Vibert , Secrétaire du Syndicat CGT de Manolène a vécu toutes les étapes de la vie de son entreprise, ainsi que toutes les luttes, qu'avec lui, les salariés ont menées, pour défendre leur outil de travail.

Il était donc l'un des plus compétents pour porter témoignage auprès des lecteurs du "Fil Rouge", des faits marquants qui ont émaillé l'activité de Manolène, et les raisons invoquées qui ont conduit à sa mise à mort.

Laissons donc parler notre camarade Vibert, qui vingt-cinq ans après la fermeture de son usine, comme tous les anciens Salariés de Manolène, n'a pas encore admis « La Casse » programmée de sa « Boîte », jugée non rentable après seulement une « vie éphémère » de 25 ans.

Amertume pour l'ensemble du personnel, qui malgré des actions exemplaires, a dû se résoudre à se plier aux décisions sans appel du groupe Rhône-Poulenc et subir l'humiliation du reclassement.

Deux ans après, c'est autour de l'entreprise Ethylox, mitoyenne de Manolène, de fermer ses portes. Mais cela, c'est une autre histoire !

Pierre Michel

En 1955, la société des usines chimiques Rhône-Poulenc (SUCRP) acquiert la licence exclusive de la Société Phillips Petroleum Company pour l'exploitation d'un procédé de fabrication de Polyéthylène haute densité (P.E.H.D) sur le Territoire français.

La Société Manolène est donc créée en 1956 par les trois Sociétés actionnaires suivantes : dans les proportions de 40% pour Rhône Poulenc, 30% pour la Cie Française de Raffinage (CFR), 30% pour Marles Kuhlmann.

Par la suite, en raison des difficultés de démarrage de la société, la composition des actionnaires a changé et Rhône Poulenc est devenu majoritaire à 60% après le retrait des deux autres Sociétés.

La Société américaine Phillips Pétroléum Company devint actionnaire pour 40% dont Pétrofina racheta la moitié des actions.

L'usine Manolène sera construite à Gonfreville l'Orcher. Ce site n'était pas choisi au hasard, car il présentait des atouts majeurs :

- la proximité du canal de Tancarville pour l'approvisionnement en eau, qui sera rejetée dans ce même canal après utilisation.
- l'existence de la voie ferrée passant devant l'entrée de l'usine.
- la proximité de la Cie Française de Raffinage pour la fourniture de l'éthylène, principale matière première pour la fabrication du Polyéthylène.

La construction de cette usine allait durer deux années de 1957 à 1959.

L'une des particularités de cette usine, c'est son entrée commune avec la Société Marles Kuhlmann, qui deviendra Ethylox par la suite.

Manolène se positionnera comme partenaire, prestataire de services (Médical, Gardiennage, Restauration) et fournira la vapeur nécessaire au fonctionnement d'Ethylox construite à la même époque.

En ce qui concerne le recrutement des divers personnels (Fabrication et Administration), les embauches furent réalisées sur la région du Pays de Caux, à moindre coût, sans grande exigence sur la formation professionnelle et la compétence technique.

On trouva donc des cordonniers, des charcutiers etc... qui devinrent des ouvriers de fabrication, encadrés par des ingénieurs issus des sociétés

actionnaires, qui suivront le montage des installations et assureront le démarrage de la première ligne de production en 1959.

De plus, il y a des économies réalisées sur le procédé de fabrication qui, à terme, se sont avérées désastreuses dans la marche de l'entreprise.

Le fait de ne pas avoir acheté aux USA les mêmes systèmes de séparation des Polymères par centrifugation que Phillips avait déjà expérimentés dans ses autres sites, a compliqué le démarrage de la ligne de production et est resté longtemps le problème majeur et ruineux de cette usine.

Bref, la mise en production de l'usine s'avère désastreuse et le directeur est remplacé.

La période **1960-1961** se résume par une production chaotique, le procédé d'épuration du produit par centralisation n'atteint pas l'efficacité souhaitée et nécessaire.

Certains clients principaux boudent le produit.

Un choix est à faire : Arrêter complètement l'usine ou tout repenser avec un matériel mieux adapté générant des investissements nécessaires.

Les partenaires et actionnaires de Rhône Poulenc, la CFR et PUK jettent l'éponge et se retirent de l'association laissant la société Rhône Poulenc se débattre seule face au problème.

La décision de repartir est prise, compte tenu de l'importante valeur ajoutée générée par le Polyéthylène haute densité, le marché étant à l'époque nettement porteur, et même si la production n'était pas satisfaisante, l'opération était jugée rentable.

En **1962** le prix du P.H.D était sensiblement égal à celui que le marché connaîtra en 1980 pour du P.H.D haut de gamme.

Les investissements seraient donc amortis rapidement, avec un temps de retour faible des sommes engagées.

Certainement alléchés par les futurs profits, Phillips et Pétrofina devinrent actionnaires en **1965** et entrèrent dans le capital de Manolène.

Les difficultés à produire du P.H.D convenable, les essais multiples de modifications et les mises au point de nouveaux matériels, entraînèrent une augmentation des salariés dont le nombre atteignit 240 personnes, pour une production relativement faible.

De plus, des problèmes d'organisation et de coordination technique sont venus amplifier les difficultés, notamment l'impossibilité pour la CFR (Compagnie Française de Raffinage) de fournir



l'éthylène en temps utile.

« La Jeune » Manolène fut contrainte de fabriquer ce gaz à partir d'alcool pour effectuer son démarrage.

Premier conflit social

Pour réduire les charges et les coûts de production, la direction de Manolène mit le feu aux poudres, en annonçant la suppression de 78 emplois, les effectifs passant de 240 personnes à 162.

Les travailleurs, depuis la mise en production, ont supporté bien des difficultés, des surcharges de travail dues aux incidences de la production, le tout pour des salaires médiocres.

L'ensemble du personnel, constatant que les efforts qu'il a consentis ne sont pas pris en considération, proteste auprès de la Direction avec le syndicat CGT nouvellement constitué et obtient le reclassement des salariés licenciés.

Il faut préciser qu'à cette époque, la CGT était encore minoritaire, c'est le Syndicat CFTC qui recueillait la majorité des voix des salariés aux différentes élections, et pourtant sa collaboration avec le patron était notoire.

Le bastion CGT restait le secteur de la centrale, où les chauffeurs venus de la marine avaient déjà leur carte syndicale en poche.

Dans les autres secteurs, le « ras-le-bol » existait aussi, mais la peur de perdre son emploi et les méthodes coercitives de l'encadrement calmaient toute amorce de manifestation.

De plus, il était impensable de compter sur la CFTC pour mener une quelconque action.

Après avoir résolu tous les problèmes techniques, trouvé un meilleur principe de filtration à la finition du Polyéthylène, Rhône Poulenc investit plusieurs millions de francs lourds de l'époque, pour étendre les installations existantes par des compléments

d'unités.

Parallèlement, des progrès sont réalisés par le fournisseur, quant à la pureté du gaz éthylène.

A la fin de l'année **1964**, la production horaire atteint 800 kg d'un produit de bonne qualité, soit 13.000 tonnes par an au lieu des 5.000 tonnes programmées.

C'est presque l'euphorie !

L'entreprise Manolène recherche l'équilibre, mais reste encore déficitaire, car il fallait amortir les investissements.

Enfin, il est démontré par les résultats probants de ce procédé de fabrication qu'une certaine souplesse est possible et que l'on peut adapter certaines caractéristiques à des commandes particulières de la clientèle.

Malgré tout, il faut écarter l'idée d'une production de masse facile et économique, qui reste irréalisable.

En 1965 intervient un nouveau changement de directeur à Manolène et à cette époque le Général de Gaulle préside aux destinées de la France.

Il n'appréciait pas du tout l'installation d'une entreprise américaine sur le Territoire Français, en particulier à Gonfreville l'Orcher.

C'est certainement à cause de cette position du gouvernement français que Phillips Pétroléum a installé sa nouvelle unité de Polyéthylène haute densité à Anvers, basée sur un autre procédé de fabrication, dont la technique est plus simple, moins onéreuse avec une production de type « extrusion » de 130.000 Tonnes par an.

Cette concurrence Européenne se fit sentir au niveau des prix de sortie des produits, ce qui n'arrangea pas l'ambiance dans l'entreprise Manolène qui restait largement déficitaire.

Les salariés subirent ces incidences du marché sur leur niveau de salaires et sur leurs conditions de travail.

Pourtant, les travailleurs de Manolène avaient consenti un certain nombre de sacrifices pour assurer la pérennité de leur entreprise et ne voyaient pas arriver les fruits de leurs efforts.

Beaucoup de promesses de la Direction, qui déploya une politique salariale déplorable, mais rien de concret venant répondre aux revendications légitimes des salariés.

De plus, il faut aussi mettre en cause l'encadrement qui s'est évertué à orchestrer cette ambiance déplorable.

Bref, rien ne va plus dans l'entreprise, le climat est délétère, la situation sociale explosive !!

Les syndicats mobilisent (1966)

Toutes les conditions étaient requises pour réaliser une action générale.

Les syndicats CGT et CFDT (qui avait remplacé la CFTC) organisèrent plusieurs débrayages de courte durée, souvent d'une heure, qui se traduisaient par des rassemblements le long du canal de Tancarville, devant l'entrée de l'usine.

Cette méthode s'avèrera pratiquement nulle au niveau des résultats, la production n'étant pas affectée par ce style de grèves ; la Direction semblait ignorer ces revendications.

Peut être aussi que le personnel à cette époque était trop timoré pour arrêter la centrale à vapeur qui aurait aussi paralysé l'usine des Produits Chimiques Ugine Kuhlmann (P.C.U.K).

Les plus jeunes embauchés à Manolène, venant souvent de la Marine Marchande, estimaient que cette méthode de petits arrêts multiples ne servait à rien car elle ne touchait pas aux volumes des produits finis, hantises de la Direction.

Bref les salariés les plus conscients estimèrent que seul l'arrêt total des installations pouvait faire plier la Direction et son principal représentant plus baroudeur que meneur d'hommes.

Il fallut attendre 1968 pour que les choses bougent.

Mai 1968: une nouvelle étape

Beaucoup de choses changèrent à Manolène avec les événements de **MAI 1968**.

Cette période de manifestations, de grèves, d'occupations d'usines fut comme un coup d'éponge effaçant tous les malheurs, qu'avaient endurés les travailleurs, mais qui avaient forgé une camaraderie.

L'usine fut occupée jour et nuit, les salariés se relayant pour garder les installations et participer aux manifestations à Franklin.

Ce fut l'occasion aussi des rapprochements entre les travailleurs de Manolène et Ethylox (ex P.C.U.K) voisins par leur site et unis dans le même combat.

Après vingt jours de grève absolue, le travail reprit avec le sentiment que désormais, rien ne serait plus comme avant.

La CGT en sortit grandement renforcée, il faudra maintenant compter avec elle.

Les acquis du Constat de Grenelle furent appliqués, et se traduisirent par des augmentations de salaires et la mise en place de nouveaux droits syndicaux.

Une nouvelle fois, Manolène changea de Directeur et deux organisations Syndicales virent le jour : CGC et



Manolène et Ethylox en manifestation au Havre (Collection privée)

FO.

La production de l'usine progressa, les salaires en 1971 augmentèrent de nouveau de 10%, et le personnel perçut pour la première fois une participation sur les bénéfices de l'entreprise.

En 1972

Sur l'impulsion de la CGT, des protocoles d'accord furent signés avec la Direction Générale, protocoles portant sur les salaires, les retraites, la prime d'ancienneté et sur les CHS.

En 1973

Augmentation des salaires de 12%, nouveaux protocoles sur les classifications, indemnisation des absences pour maladie, rémunération du personnel posté en service continu, les droits syndicaux (remplacement de l'accord du 2 Août 1968)

En 1974

Augmentation des salaires de 17%, protocole sur les régimes complémentaires de retraites et sur les congés annuels.

La production de Polyéthylène cette année-là avoisine les 23.000 Tonnes commercialisées par la société Sodefine, filiale de l'union de Rhône Poulenc et de Phillips Pétroléum.

Or, la société Sodefine ne vendait pas le Polyéthylène normand avec autant d'enthousiasme que le Polyéthylène flamand de l'usine d'ANVERS ; c'est en tout cas ce que pensaient les « empêcheurs

de tourner en rond » de Manolène.

Ces derniers estimaient qu'il fallait rapidement construire une troisième ligne de production, pour doubler la capacité de production afin d'abaisser les prix de revient.

Déjà en 1968, l'extension de la ligne existante avait été payante rapidement, et une réflexion avait été menée sur une possible troisième ligne de production prévue en 1973.

Début 1975 les essais et le démarrage de production de cette nouvelle ligne furent effectués avec succès.

Parallèlement les élections des délégués du personnel et du Comité d'Entreprise eurent lieu ; La CGT obtint des résultats très satisfaisants et augmenta son nombre de sièges dans les deux instances.

Les camarades délégués CGT avaient auparavant pris des contacts avec Henri Batard, le Secrétaire Général de l'UL CGT du Havre, et la formation Syndicale nécessaire fut mise en place.

Cette période pleine d'espérance pour les salariés et pour la CGT va se terminer très brutalement ; les conditions requises pour la bonne marche de l'usine sont, c'est notre analyse, volontairement détériorées pour justifier à terme la fermeture du site.

(Fin de la première partie)

Témoignage de luttes syndicales

L'Heure d'Information Syndicale et le Carrefour de la Liberté.

*Table ronde le lundi 3
novembre 2003 avec des
militants de la CGT des
cheminots, des ateliers de
Quatre- Mares.*

Par Guy Decamps

*Table ronde avec les militants de la CGT des
Ateliers de Quatre- Mares. Entretien réalisé à la
Maison du peuple de Sotteville le Lundi 3 novembre
2003 à 14 heures.*

*Ont bien voulu prêter leur concours et se rappeler
leurs souvenirs de cette période oct 1981 / fév 1983:
Martial Davenet, Michel Fossé, Jean-Yves Hamon;
Patrick Lamarre, Gérard Marchand et Jean-Pierre
Mérien*

*L'action se déroule dans les ateliers SNCF de
Sotteville Quatre Mares, impulsée par la section
syndicale CGT de l'entreprise dépendant du
syndicat des cheminots de Sotteville, sur le territoire
du secteur fédéral de Normandie.*

*Nous avons décidé que chaque intervenant parle à
son tour; bien vite nous nous apercevons qu'il est
préférable que chacun amène son point de vue
quand il le juge utile, intervienne à propos, apporte
une précision; l'histoire se reconstitue au fil des
souvenirs de chacun.*

— Au départ, nous nous sommes lancés dans cette
action que nous ne pensions pas mener aussi loin; Aussi

loin? C'est-à-dire prise en compte au niveau national.
Beaucoup ne pensaient pas que ce que nous
entreprenions là inciterait à légiférer sur le droit
syndical dans l'entreprise. C'est ça qui nous a surpris.

Ce droit à l'information on n'en parlait pas du tout?

— Si, mais de là à obtenir ce qui est entré dans le droit !
... De là à voir notre action, notre petite entreprise, être
un élément aussi important de ce droit là ! ... Nous
étions dans le sens de l'histoire, nous ne nous en
apercevions pas.

— Nous étions dans l'euphorie de mai 1981, avec un
gouvernement de gauche que nous n'avions pas connu
depuis vingt trois ans.

— Il n'y avait pas que cela, il y avait aussi la
préparation du congrès confédéral qui étudiait cette
avancée.

— J'avais du mal à imaginer que nous, à notre niveau,
nous pourrions interférer pour arriver à une avancée
nationale, déboucher sur une loi qui allait régir le droit
syndical dans l'entreprise, c'était rien que cela !

— Nous n'avions pas le droit de prendre la parole au
nom de la CGT, dans l'entreprise. Combien de
camarades ont été sanctionnés pour avoir enfreint cette
interdiction.

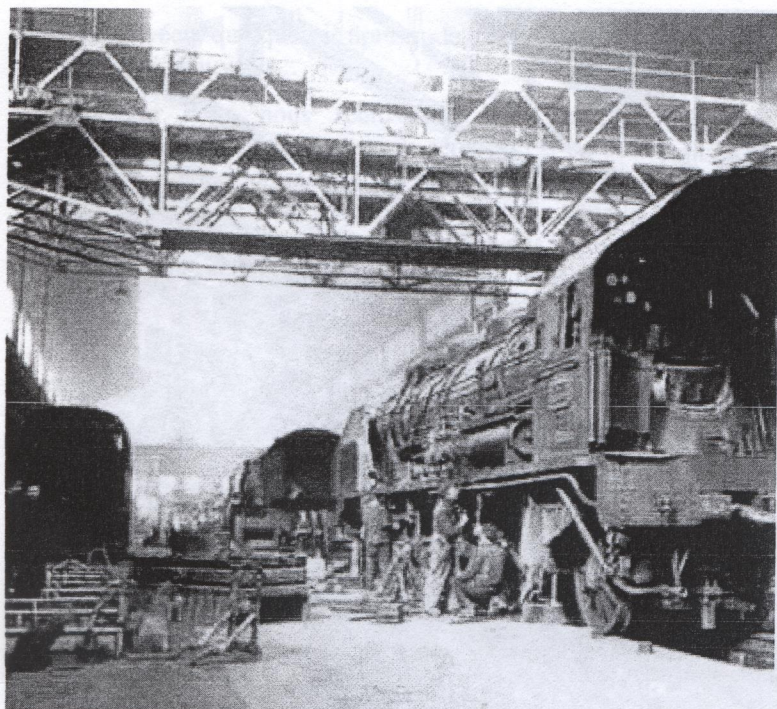
— Précisons que ce qui était interdit c'était d'intervenir
et de réunir les travailleurs sur le temps de travail.

— Soyons clair, les Patrons permettaient aux délégués,
aux représentants du personnel au Comité mixte, de
rendre compte de leur délégation aux salariés, par petits
comités, sans perturbation du travail.

Ce que nous voulions c'est que l'organisation syndicale
s'exprime sur les grands problèmes de l'entreprise, sur
les options nationales, à des heures choisies par nous,
sur le temps de travail, de manière à permettre au
maximum de cheminots d'être informés. La direction
ne le voulait pas. Elle ne voulait surtout pas de réunions
organisées par la CGT.

— C'est sur cette exigence que l'action a démarré.

— D'emblée, tout le monde sera surpris de voir que nos
interventions syndicales rassemblaient autant de monde,
surtout des agents de maîtrise et cadres, que nous
n'avions pas l'habitude de voir. Au début, nous nous
sommes réunis au local « bascule »¹⁰. Nous faisons
participer des personnes extérieures aux ateliers de
Quatre Mares, voire même à l'entreprise. A la première,
nous avons invité Pierre Lecat (secrétaire de la section
syndicale technique « Voies et Bâtiment »¹¹)? A la
deuxième, ce fut un responsable des Papeteries de la
Chapelle qui menait une action de sauvegarde de son
entreprise. On était nous-mêmes étonnés de voir
débouler tant de monde. Je ne me souviens plus de
l'heure, mais ça avait mis « le bordel » dans la
production. Vous pensez bien que ça n'a pas été sans
mal en regard aux 7p1² (peaux de bouc²), et aussi en



Aussi loin que l'on remonte dans le temps, Quatre- Mares a toujours été un haut lieu des luttes sociales. Ici l'époque des locomotives à vapeur dans les années 50 (photo Internet)

regard des réticences des camarades des autres sections du syndicat. On était majoritaire parmi les militants à avoir cette idée et nous avons su convaincre. Ensuite, les autres sections syndicales ont fait de la manière qu'elles ont voulu.

— Je rappellerai le rôle de Pierre Hugguenin dans cette période (secrétaire fédéral chargé de la Normandie) C'était un battant, quelqu'un d'avant-garde, un militant qui n'avait pas peur de se coltiner aux patrons. Il était venu faire une visite à Quatre- Mares et il avait impulsé cette action. Il avait motivé les camarades pour persévérer, malgré les sanctions. Nous étions, suivis, épaulés par les travailleurs. Pour organiser la réunion, on ne déposait pas de préavis. Ils étaient pourtant obligatoires, mais nous ne nous en occupions pas. On faisait l'information à l'heure qu'on avait décidé de la faire; il y avait un rapport de force favorable, et nous l'avons eu du début à la fin. Et je le redis, il y a eu l'élan donné par l'arrivée de la gauche au pouvoir. Aussi Charles Fiterman, communiste, à la tête du ministère des transports. Nous disions à Quatre- Mares: « avec un ministre communiste nous allons pouvoir imposer une véritable information ». Il est vrai que nous étions quand même un sacré paquet de militants à être aussi engagés au Parti communiste dans Quatre-Mares.

— La direction était inquiète; elle a été, pendant quelques mois absente au niveau de la réaction. Elle ne savait pas comment s'y prendre. C'est tout juste si elle ne nous interrogeait pas pour savoir ce que nous allions faire.

— Pour vous dire le climat qui régnait, nous sommes même montés voir le « Patron », pour demander la salle

de réunion afin d'y tenir une réunion de la cellule communiste. C'est pour illustrer combien la pression était forte et les patrons fébriles.

— Il y avait aussi un autre phénomène: c'est que la direction de Quatre- Mares voyait d'un mauvais œil quelqu'un de l'extérieur venir donner l'information. Quatre Mares vivait en circuit fermé, c'était une citadelle. Quelques temps avant, il y avait eu le lancement des voitures Corail. J'avais demandé que soit organisée une visite officielle de ce nouveau type de matériel? Cela s'est fait, mais la visite a eu lieu au centre d'apprentissage, parce que des personnes extérieures à Quatre- Mares allaient venir, y compris d'ailleurs le directeur de région. Elles étaient interdites de séjour à Quatre- Mares; c'était une forteresse. Il faut en être conscient.

Peut-être faut-il nuancer et dire « qu'elles n'étaient pas les bienvenues »?

— Pourquoi donc Quatre- Mares s'était-il vu attribuer le code 33920 ? C'était un code d'arrondissement. Quatre Mares était donc considéré comme un arrondissement. Un État dans l'État. D'ailleurs nous recevions les ordres directement de la direction du matériel.

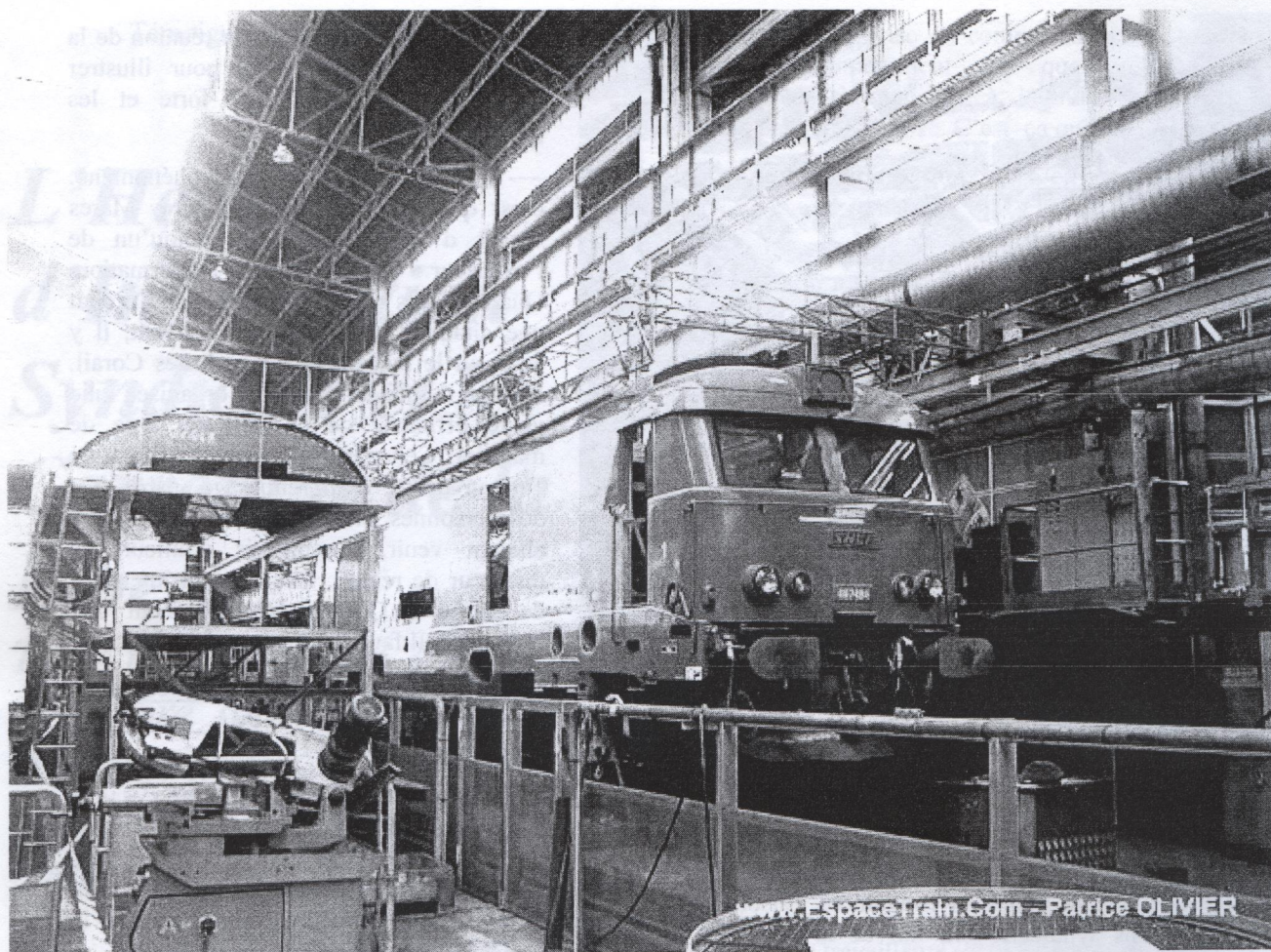
— Pour bien montrer l'état d'esprit du patron local, un jour, au cours d'une de nos multiples délégations où, verbalement, nous le bousculions un peu, il nous rétorque: « Vous avez votre ministre.. » ; On lui rétorque aussitôt: « parce que ce n'est pas le vôtre? »

— Est-ce à cette époque, ou peut être un peu plus tard, que nous avons été en groupe à l'Assemblée Nationale?

— Toujours est-il que la direction était inquiète car, avec nos informations nous avions une « méchante » influence. C'était aussi la période où l'avenir de l'entreprise était incertain. Nous étions très documentés là-dessus et nous donnions notre point de vue. Nous avions les éléments nécessaires pour intéresser notre auditoire. Sur un établissement de mille personnes, il y en avait au moins la moitié qui suivaient les réunions d'information. Cela se faisait sous forme d'échanges. Cela gênait fortement la direction. Il y avait de nombreux non-syndiqués qui participaient aux réunions et posaient des questions.

Est-ce que les heures d'information étaient unitaires?

— Non, non, non. A Quatre- Mares, il y avait trois organisations syndicales différentes: la CFDT, FO et nous (la CGT). Les autres (CFDT et FO) on pris le train en marche. Nous leur avons dit: « Vous faites comme vous l'entendez, nous c'est comme ça ». Ils venaient participer à nos réunions. Ils auraient bien voulu les



Locomotives à la peinture dans l'atelier de Quatre-Mares en 2004 (photo Patrice Olivier)

faire en commun. Je me souviens qu'il a fallu se fâcher, car ils prenaient la parole au nom de leur organisations syndicale: « *Si ça ne te dérange pas, tu parle en ton nom !* », leur a-t-on dit. Non les réunions d'informations, ça n'a jamais été organisé en commun.

Cette revendication, elle n'est pas venue toute seule? Est-ce parce que cela correspondait à un besoin?

— Dans les réunions syndicales, il faut dire qu'il en était parlé depuis longtemps. Je me souviens que l'on se disait: « *Il faut trouver un moyen pour informer tout le monde. Le tract ne suffit plus; il faut trouver une solution. Peut-être par atelier ce serait bien. Peut-être que de la faire avant la pause du midi ce serait bien, avec des casse-croûte. Peut-être que si on la faisait à 16 h (en fin de journée)?* » Etc. On ne trouvait pas de solution idéale. Alors quand est montée cette idée, on s'en est saisi et on a dit « *On va voir ! Si ça marche: ça marche! Si ça ne marche pas tant pis* ». Quand on a vu l'impact ! La foule de cheminots que nous avions ! Si l'on avait été vingt on aurait laissé tomber, alors que nous nous rassemblions régulièrement entre quatre cents et cinq cents cheminots. Il y a eu une légère baisse quand les sanctions ont commencé à tomber. Depuis 1979, des menaces planaient sur Quatre-Mares. L'information et la discussion sur tel sujet, était

primordial. Nous contrecarrions directement les arguments de la direction. Nous possédions le matériel et les machines adaptées. La valeur professionnelle des hommes, c'est avec cela que nous nous sommes battus. Ces heures d'informations nous permettaient aussi de faire un peu « d'économie politique et sociale », plus peut-être que maintenant.

— Un autre apport pour l'activité syndicale, de ces confrontations entre militants responsables et travailleurs, c'est que cela nous obligeait à bien préparer ces réunions, à être « pointus » en tel ou tel domaine.

— Même si nous étions nombreux à avoir un engagement politique au PCF et être connus comme tels, pour autant les camarades nous écoutaient en tant que responsables de la CGT. Il n'y avait pas de confusion.. C'était bien la CGT qui s'exprimait. Il n'y a pas de doute là-dessus. Nous avons mis des boîtes à idées dans chaque atelier, et les cheminots échangeaient par écrit, émettaient des idées, des propositions, des revendications et tout cela nous aidait à préparer notre heure d'information

— Mais pas seulement ! La section technique matériel et le syndicat étaient aussi informés des revendications émises, de ce que voulaient les cheminots, ce qui constituait le cahier revendicatif.

— Tout ce vécu, quelquefois âpre, rude, reste, vingt ans après, un bon souvenir...

— Lorsque nous nous réunissions à la section syndicale, on se creusait un peu la tête: qu'est-ce que nous allons dire? Comment? On parle de quoi? Qui va le dire? Va-t-on être assez nombreux pour tenir le coup longtemps? Effectivement nous avons tenu le coup longtemps et nombreux, car vers la fin nous étions encore quatre cents.

— Il fallait un local, le plus central possible, et c'est là que nous avons choisi le milieu de l'atelier. Après tout, pourquoi pas? Peu importe si des sanctions tombent, on la fait au milieu de l'atelier. Et c'est comme cela que l'habitude s'est prise et cet emplacement central s'est appelé « carrefour de la Liberté ».

— Ce n'est qu'après, lorsque nous avons décidé de faire l'inauguration de ce lieu de rassemblement que cette idée est venue. L'endroit a été qualifié de « Liberté » en souvenir du point culminant de la lutte d'octobre 1982, du refus des 7P1², des heures « en bas³ », des camarades pris en otages. A côté de la plaque « carrefour de la Liberté », il y a la plaque qui précise l'histoire du mouvement, et ce, en plein centre du hall.



Plaque apposée lors de l'inauguration du 14 février 1983 au centre des ateliers de Quatre- Mares par les cheminots et leur syndicat CGT (photo Patrice Lamarre)

— Nous nous disions: « Ils vont l'enlever un jour ou l'autre ». Alors on l'a donc soudée. On a mis un petit voile dessus, et Lucien Lecanu, administrateur de la SNCF, camarade de la CGT, est venu pour l'inauguration. Cela se passait dans le cadre d'une campagne électorale au C.A de la SNCF, et Lucien était candidat.

— Il faut aussi dire que si on l'a fait poser là, à cet endroit, en plein milieu du hall, lieu de passage, c'est que nous voulions que cet acquis ait une reconnaissance officielle. On voulait enraciner cette nouvelle « liberté », et cela avant le vote de la loi.

— Et notre fierté était que les camarades, quand ils passaient devant, s'arrêtaient; ils y puisaient un regain d'énergie, se ressourçaient pour de nouvelles

conquêtes.

— Il y avait toutes les « mouches »⁴ qui venaient; ils rodaient autour de la plaque qui leur rappelait, à eux aussi, quelque chose.

En contrecoup ils bénéficiaient, eux aussi de l'heure syndicale !

— Oui. Il y avait des cadres qui se cabraient, mais d'autres qui, après coup, reconnaissaient le bien-fondé de notre mouvement avant-gardiste. Il y en a qui ont appris des choses, même si le côté illégal les gênait. Nous leur apprenions des choses que les patrons passaient sous silence; c'est pour cela que certains cadres étaient à l'écoute.

— Il faut dire aussi que si nous étions si virulents, c'est que nous avions des patrons de combat en face de nous, même parmi les chefs d'ateliers. Ce n'était pas rien.

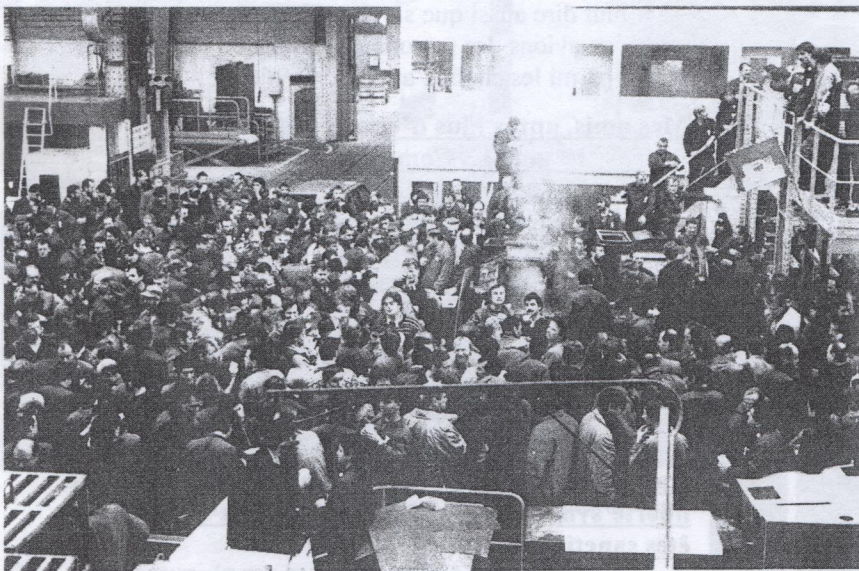
Mes amis, après plus d'une heure d'un riche débat, faisons le point. Comment, à votre écoute, je comprends votre mouvement? Vous avez, en quelque sorte violenté l'organisation de l'entreprise (perturbation dans le travail) et vous avez appelé les travailleurs de Q.M à venir recueillir l'information syndicale et à débattre au centre du grand hall. Vous prenez la parole dans le cadre d'un temps pris autoritairement sur le temps de travail. Vous répétez cette action pendant près d'un an, soutenus par plus de la moitié des travailleurs, dans le but d'imposer cette nouvelle liberté syndicale. C'est un peu comme ça? Et vous êtes sanctionnés.

— Oui, si tu veux, mais cela a été crescendo:

1. La prise de parole autoritaire, répétée,
2. Les sanctions: 7P1, heures « en bas » (les 7P1 étaient systématiquement brûlés)
3. Le point culminant, la « garde à vue » du patron par une centaine de cheminots; les B.C.S⁵ avec 1/2 déduction de prime

— Parlons de ce point culminant de la lutte: il y avait cette accumulation de sanctions et en parallèle, la prise en compte, par l'ensemble du personnel, de cette nouvelle liberté d'entreprendre, de participer. Cette information ils la goûtaient autrement que celle recueillie le soir où il fallait se rendre à la Maison du Peuple. Nous décidons, un soir, d'envahir le bureau du patron et de ne ressortir qu'avec une reconnaissance officielle. Cela faisait près d'un an que nous nous battrions pour cela. Une centaine de cheminots nous a suivis. Il y avait un élan, on sentait que les gars voulaient quelque chose de palpable, d'original. « Nous passerons la nuit, avec lui, s'il le faut ! », et nous avons passé la nuit. Nous ne l'avons pas séquestré. Nous l'avons gardé avec nous. Un huissier est venu; il a constaté qu'il avait toute liberté de mouvement. Tant que la discussion n'aura pas abouti, nous resterons

ensemble. Dans la nuit nous avons appelé Pierre Hugguenin. A 4 heures il était là. On lui a laissé toute latitude pour négocier. Vers 6 h 00 du matin, le patron local nous a demandé de le laisser aller chez lui pour une toilette. Il s'est requinqué en une heure. A la fin il a négocié, mais les sanctions sont quand même tombées. Il y a eu une prise d'otages de six camarades qui ont été sanctionnés d'un B.C.S⁶ avec 1/12ème de PFA⁷ en moins et ces otages n'ont pas été pris au hasard. Il savait ce qu'il faisait, un mélange de responsables syndicaux et politiques pour créer la division. René Durel, Michel Fossé, Patrick Lamarre, Gérard Marchand, Claude Ragot et Bijou.



Rassemblement de cheminots de Quatre-Mares en lutte, au Carrefour de la Liberté, dans les années 90 (photo Patrice Lamarre)

— les camarades maîtrise et cadres CGT, le lendemain, nous ont désavoués pour nos « conneries de la nuit ». N'ayant pas été à la genèse de cette action, ils n'en comprenaient pas tout le déroulement, l'aboutissement.

— Jean-Pierre C... était venu, la nuit, nous dire que nous allions trop loin. Il n'admettait pas cette démarche. Il était ennuyé ; ça ne correspondait pas à ce qu'il voyait.

— C'était la première fois que l'on bloquait un patron de Quatre-Mares. Nous avions aussi bloqué G..., mais les conditions n'étaient pas du tout les mêmes. Il a été muté à Tours par la suite.

On a fait part aux cheminots de cette « prise d'otage » (celle des militants). Ils ont débrayé une matinée entière contre ces sanctions. Il y a eu plusieurs autres types d'actions. Nous sommes allés aussi à la région.

— Il y a eu aussi cette manifestation au restaurant d'entreprise; nous avons été informés d'un repas entre nos patrons et le nouveau chef de la région. Ce repas

était « top secret ». Nous avons réussi à entraîner trois cents cheminots avec nous, ne leur révélant pas le lieu, ni le but de notre démarche. La confiance régnait; Ils nous ont suivis aveuglément. Nous avons investi le restaurant au grand étonnement des Patrons. Nous y avons pris la parole, puis, dans un grand silence trois cent cheminots ont assisté au repas. Les convives étaient très mal à l'aise, pâles.. Cela démontre bien la mobilisation de Quatre Mares et la confiance des cheminots dans l'action.

Par rapport aux lois Auroux, et à leur date, pourriez-vous préciser un calendrier de vos actions. La première heure syndicale imposée ?

— C'est dans l'euphorie de mai 81 (déjà cité) que nous nous sommes saisis de cette demande, de ce désir des travailleurs de Quatre-Mares. Il faut préciser qu'en 1981, la CGT, dans les élections professionnelles, récoltait 83% des voix. La question de l'unité ne se posait pas, et même, dans le 2ème collège, nous avions les deux sièges de délégués du personnel. Donc c'est bien en octobre 1981, que nous avons commencé, et les lois Auroux ne sont venues qu'en fin 1982 (de octobre à décembre). Je me souviens, quelque temps avant, c'était en septembre, le nouveau chef de région se faisait présenter aux camarades du secteur CGT avec sa séquestration suite à l'affaire de la gare de Flers. Nous arrivions, le journal l'Humanité sous le bras, avec, ce jour là, deux

pages d'interview de Charles Fiterman, le ministre communiste des transports (toute une époque). Avec toutes les ambiguïtés qu'il pouvait y avoir dans les rapports humains. Ces cadres supérieurs étaient fébriles et n'étaient pas avares de contradictions. Ce sont des hommes de pouvoir qui appliquent les ordres du pouvoir malgré leur origine et leur formation, ce qui n'allait pas, justement, sans certaines contradictions.

— Ne voit-on pas se reproduire, en ce moment, la même situation décalée? Avant 2002, nous étions dans une phase de rénovation de l'entreprise, d'embauche. Il y a eu coup d'arrêt puis gel, et en 2003 le plan « Starter »⁸ et une politique de suppression et de régression. Les hauts fonctionnaires sont là pour appliquer les ordres du pouvoir !

— Revenons à notre discussion. Ce désir d'être mieux informés était légitime. Nous, les forces de progrès, avons gagné les élections. Il fallait que, dans les entreprises, les travailleurs voient le changement, que se concrétise cet élan. Nous devions être « force de proposition », donc avoir toute l'information. Nous

exigions ce droit. Les patrons (les mêmes qu'avant 81) tiraient en arrière, nous allions de l'avant. Le noyau CGT était très fort à Quatre- Mares.

Pouvez-vous nous parler de cet établissement de Quatre- Mares, et de ce grand Hall où se situe le Carrefour de la Liberté?

— Ce hall mesure 250 m de long, sur 150 m de large, et le Carrefour c'est le croisement du hall central et de l'allée transversale. C'est le centre du hall. C'est le centre de « la boîte ». Quatre- Mares s'étend sur quatorze hectares dont 5 hectares sont couverts et le grand hall, qui se situe au milieu, en accapare les 2/3. Dans ce grand hall entrent, par un bout, les locomotives diesels-électriques, et électriques. Elles ont un certain kilométrage depuis leur dernier entretien. Elle sont mises à nu, par atelier, et révisées complètement. Elles ressortent à l'autre bout, quasiment neuves.

— Nous réclamions depuis longtemps, l'organisation d'opérations portes ouvertes. La direction a longtemps été réticente. Elle était consciente de la force que nous représentions, et avait peur d'une manifestation de masse. Ce n'est qu'après les « portes ouvertes » au dépôt qu'elle a autorisé ce genre d'opération publique. Nous aurions voulu, dans ce cadre, qu'elle nous installe une tente d'accueil; nous faisons partie de la vie sociale de l'établissement. Elle n'a jamais voulu. Nous nous sommes rabattus sur notre local syndical où nous avons installé une exposition. Les visiteurs ont apprécié cette initiative. Ils sont partis étonnés et admiratifs pour le travail réalisé.

— Revenons sur le jour de l'inauguration de la plaque avec Lucien Lecanu. Nous avons organisé un pot... Deux cadres sont venus pour nous prendre en flagrant délit de prise d'alcool sur le lieu de travail, mais nous avions l'autorisation de la direction, à condition que ce soit fait après la journée de travail. A cette époque on était en plein conflit des papeteries Chapelle-Darblay et nous avions monté une exposition et invité les responsables.

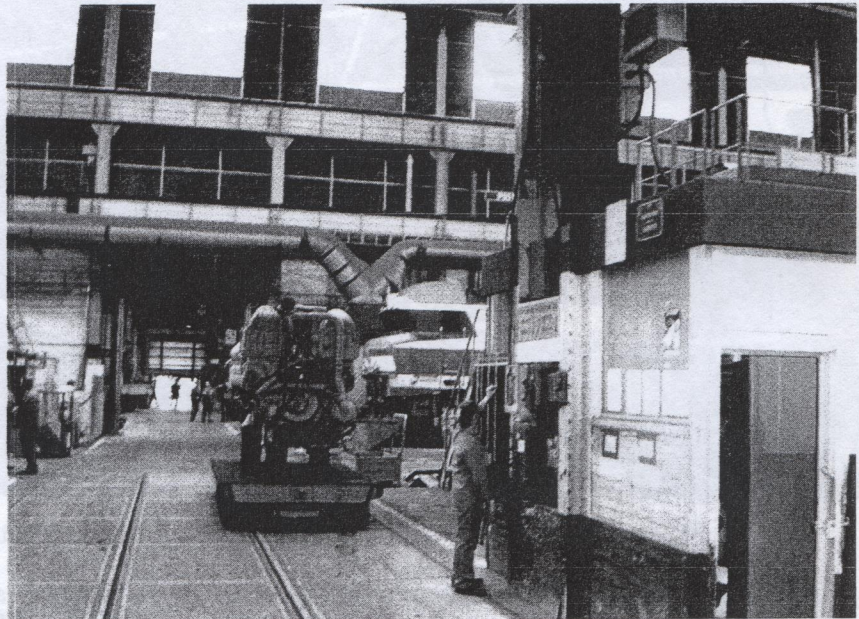
— Avec le recul du temps on se dit que nous avons bien fait ... Si on ne l'avait pas tenté, nous aurions été impardonnables. Car c'était le désir des travailleurs et nous avions leur appui. C'est toujours le même problème de créer un rapport de force favorable.

— Ce qui a galvanisé les troupes, ce sont aussi les sanctions. A cours d'une action légitime, s'il y a répression, c'est toujours là où ça gueule le plus fort qu'il se forme un bloc de résistance.

— Nous avions des patrons de combat, mais nous aussi nous combattions.

— Pierre Hugguenin⁹, c'était un lutteur ! C'est lui qui a fait la campagne avec le bus confédéral, le bus de la V.O (La Vie Ouvrière). Il a fait le Tour de France. Il était à la commission « droits et libertés ». Il a été remplacé par Jeannette Levar⁹, et maintenant il y a Claude Petit⁹.

— Le Carrefour de la Liberté a été dénommé ainsi au moment où la combativité des cheminots était au plus haut, à la suite des « prises d'otages », les cheminots disaient: « Nous devons avoir la liberté de revendiquer », le droit à « l'info libre », sans encourir toute la panoplie des sanctions.



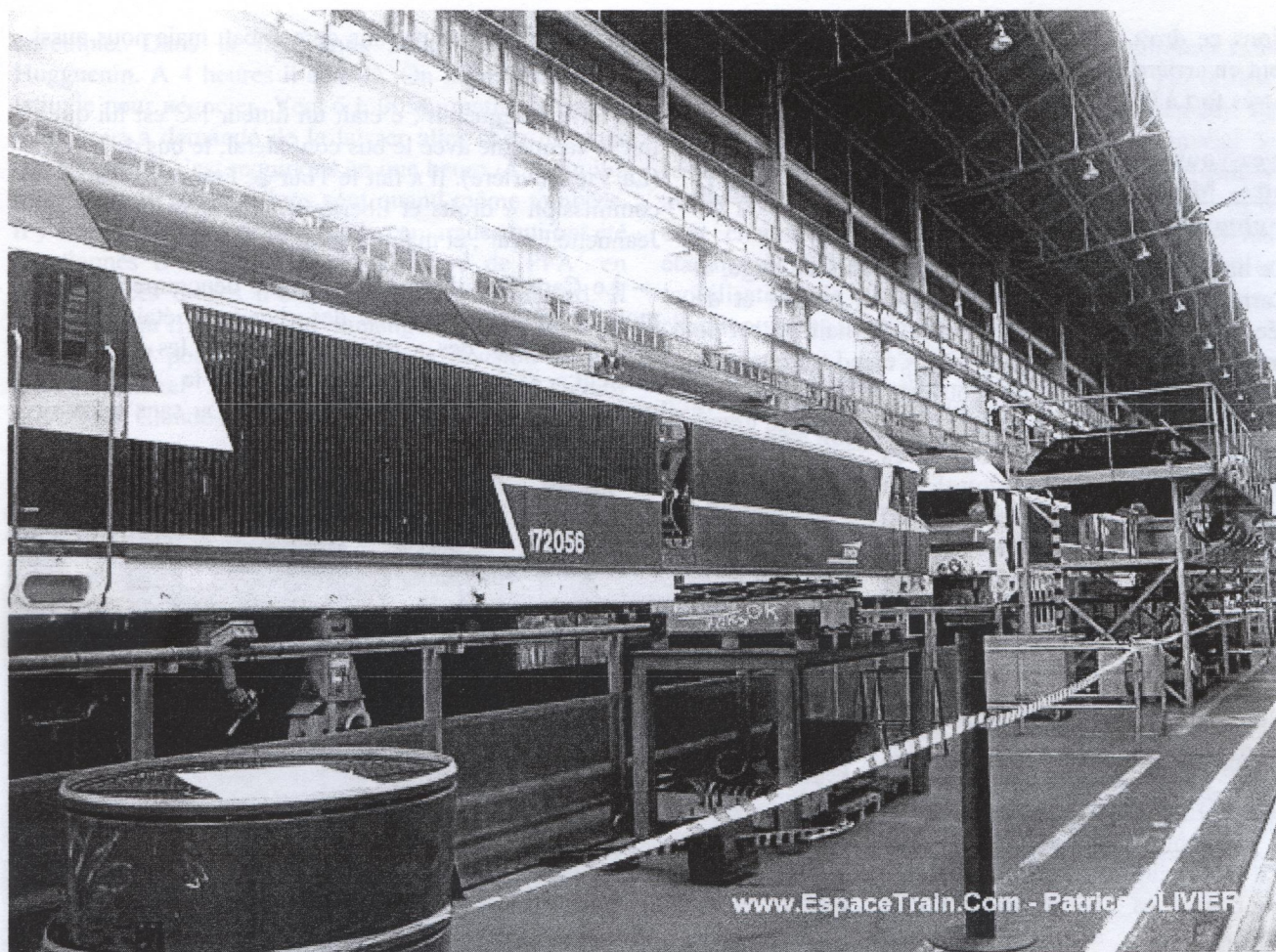
Le Carrefour de la Liberté en 2004. On peut deviner, sur la droite, les deux plaques soudées sur le rebord du toit de l'apprenti. (photo Patrice Lamarre)

Que représente pour les jeunes, cette plaque? Qu'en pensent-ils ?

— Lorsqu'il y a un rassemblement, c'est toujours là le ralliement. Ils ne se posent pas de question. Cela fait partie des murs ! L'année dernière, deux heures d'information ont été faites. C'est vrai qu'il serait bon de rappeler, de temps en temps, l'histoire. On continue à prendre la parole là, mais on a du mal à se faire entendre, car les machines ne s'arrêtent plus. Par contre, on a une meilleure sono.

— Certaines heures d'info se sont déplacées ailleurs, les camarades réclamaient le droit d'être assis. Après les accords officiels, la direction devait nous trouver un local aménagé. Nous attendons encore. C'est à « la bascule »¹⁰ que nous accueillons le plus de camarades dans les meilleures conditions.

— Quand il y a un grand mouvement, le point de ralliement est toujours le Carrefour. C'est pour cela qu'ils n'osent pas y toucher. Ils ont trop peur des réactions.



Locomotive CC 72000 en réparation à Quatre- Mares (Photo Patrice Olivier– 2004)

— Je me souviens, quand ils nous ont vu souder la plaque, ils se sont demandés ce que c'était. Nous avions pris un bon soudeur, Gérard Morin.

C'est devenu comme un monument historique. Ça fait partie du patrimoine. Même les cadres disent: « on se donne rendez-vous où? Au Carrefour de la Liberté » C'est devenu banal dans le langage de Quatre- Mares.

— A l'époque de l'action, nous avions le soutien de la « Fédé »¹¹ avec Pierre Huguenin et Lucien Lecanu; nous avions aussi l'aide la plus efficace possible du « secteur »¹², de Jean-Louis Leroy, son secrétaire, et tout le secrétariat s'était impliqué avec nous. Donc nous nous sentions à l'aise avec ces appuis. Aussi parce que cette revendication avait un écho national et c'est cela qui a soudé la section technique, le syndicat et le Secteur.

— Au départ, en octobre 1981, nous partions « la fleur au fusil », mais un peu à l'aventure. Nous ne savions pas jusqu'où nous pouvions aller, ni combien de temps cette action allait durer.

— Lorsque l'accord s'est fait, l'HIS devait se trouver soit au début, soit en fin de service., pour ne pas le gêner. Lorsque nous nous sommes lancés dans la bagarre, cette heure, on la faisait n'importe quand, entre

9 et 10 h 00, après la pause casse-croûte, et c'était quasi impossible de redémarrer les machines car ça discutait dans les ateliers. Nous avions des patrons de combat, mais nous les contrions. Le directeur de l'époque, « il fallait se le farcir ».

— Nous avions plus d'informations à l'époque qu'aujourd'hui avec les fax ! Ce n'était pas pareil. La présentation n'était pas la même, moins rapide mais peut-être plus claire, plus engagée !

— Nous sommes fiers de notre métier et de notre établissement, et de nombreuses anecdotes se racontent pour confirmer cela. Même si celle-ci sort du thème de la réunion, je vous la conte: C'est l'affaire des « CC72000¹³ à 200 km/h ». C'était en mars 1989, je crois. C'était au moment de l'électrification de Paris Cherbourg. Nous avions la certitude que les CC72000 pouvaient rouler à 200 km/h avec quelques modifications techniques. A Quatre- Mares, les cadres se sont moqués de nous. Depuis, ils en sont revenus ! Aujourd'hui ce serait encore possible. Car lorsque nous avons été reçus à la division du matériel, il nous a été confirmé que techniquement c'était possible, mais que la volonté politique n'y était pas. Le directeur nous a dit: « c'est fiable votre truc ».

Cette avancée technique aurait pu remettre en

question l'électrifications?

— A cette époque, ils avaient de graves problèmes avec les RTG¹⁴. M. Blavette avait fait la proposition du « push-pull » (machine en tête, machine en queue, liaison radio) pour éviter les manœuvres à St Lazare. A cette époque aussi le dépôt de Caen est dans la mouvance de suppression et parallèlement ils voulaient augmenter la vitesse « voyageurs » entre Paris et Caen. Les 72 000 ne pouvaient rouler qu'à 140 km/h en « voyageurs ». Il fallait les pousser à 200 km/h. Nous avons examiné attentivement et avons vu qu'il suffisait de peu de chose pour y arriver. Il suffisait de retourner le rapport d'entrée du basculeur et c'était bon. C'est venu comme ça. C'est tout simple. Nous avons créé le document technique. Les cadres nous ont dit que si c'était possible ils l'auraient vu avant *« depuis le temps que nous sommes dans le bureau d'étude ! »*... sauf que... Ils n'avaient pas vu un truc tout simple. C'est toujours resté dans les cartons.

Parlons de la peinture jaune.

— Ça on connaît à Quatre- Mares ! Le jaune c'est la couleur de l'infamie, du non gréviste, du traître. Lorsque le patron fut gardé dans son bureau, les bureaux des cadres ont été peints en jaune, des vélos, des tours aussi, même des « bleus » : peint en jaune !

Marquez-vous tous les ans l'inauguration de la plaque?

— Nous devons le faire, là, pour les vingt ans, et puis ça ne s'est pas fait

Combien êtes vous maintenant à suivre l'Heure d'Information Syndicale?

— Une centaine sur neuf cent ! Pourtant l'HIS est ouverte à tous les cheminots (exécution, UFCM¹⁵) Nous avons essayé de scinder exécution/UFCM, espérant faire venir plus de cadres. Nous en avons quinze à vingt quand même, mais c'est parti en quenouille.

— Autant le droit d'expression impulsé par la SNCF, et qui est venu plus tard, a été un fiasco et boudé par les cheminots, autant l'HIS a été une réussite. Après ils ont lancé les entretiens individuels.

Et les autres organisations syndicales: quelle a été leur attitude? Se sont elles saisies de cet acquis arraché par la CGT?

— Absentes dans l'action proprement dite, la CFDT a été à nos côtés, pour lutter contre les sanctions mais pas la FMC¹⁶. Elles ont toujours été à la traîne; elle voyaient cela d'un mauvais œil. Elles ne comprenaient pas pourquoi nous voulions informer le Personnel. Nous leur disions: *« même si l'info est la même, la présentation et les commentaires ne sont pas les mêmes »*. Il y a aussi les non-dits. Nous informons le personnel sur notre philosophie de l'entreprise, comment nous voyons l'avenir.

Peut-être est-ce parce que nous concevions notre rôle dans l'entreprise après 1981?

— Absolument, c'était une porte qui s'ouvrait. Et puis il y a eu la LOTI (Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs). Les patrons n'ont jamais appliqué la LOTI. Nous informons les cheminots de cette nouvelle politique des transports, innovée, impulsée par la présence de ministres communistes dans le gouvernement Mauroy.

— Pour bien stigmatiser le rôle des autres organisations syndicales, les quelques responsables de la CFDT venaient nous trouver, nous demandant de faire l'HIS avec eux, car eux ne trouvaient rien à dire. Mais nous avons toujours refusé.

— Nous étions un des rares établissements à la faire seul. Avions nous raison?

Est-ce que tous les camarades de la CGT de Quatre- Mares étaient sur la même ligne, une participation active de l'OS dans l'entreprise?

— Globalement, l'ensemble des militants de la section syndicale de Quatre- Mares était d'accord avec nous. Il y avait un même élan pour assurer les responsabilités, pour s'exprimer et donner notre point de vue. Et comme nous l'avons déjà dit, les patrons de combat que nous avions devant nous, nous poussaient à aller toujours plus loin. Ils nous sanctionnaient pour un rien et leur répression quotidienne nous stimulait. Le moins que l'on puisse dire est que ce fut une période vivante, qui nous laisse de puissants souvenirs. Les cheminots nous faisaient confiance et le dernier mot est FRATERNITE.

Notes:

1- Section technique Voies et Bâtiments : à cette époque, la SNCF comprenait 3 grands services: 1- Exploitation, 2- Traction, 3- Voies et Bâtiments.

2- 7p1: demande d'explication, à la suite d'un incident, d'une faute, d'une erreur, précédant une éventuelle sanction.

3- heure « en bas »: retenue de salaire pour une heure de grève.

4- Mouches: Mouchards

5- BCS: sanction disciplinaire.

6- BCS: Blâme du Chef de Service. Les sanctions qu'encourageaient les Cheminots étaient progressives: 1- Blâme simple (B.S.), 2- Blâme avec inscription au dossier de l'agent (B.I.), Blâme du Chef de Service avec réduction de la Prime de fin d'année.

7- PFA: Prime de fin d'année, assimilable à un « 13ème mois ».

8- Plan « Starter »: Plan qui visait à la réduction des dépenses de fonctionnement.

8- Plan « Starter »: Plan qui visait à la réduction des dépenses de fonctionnement.

9- Pierre Hugguenin, Jeannette Levar, Claude Petit: secrétaires de la fédération CGT des cheminots.

10- « Bascule »: Salle où, à l'époque de la traction à vapeur, était installée une bascule pour peser les machines et essieux.

11- « Fédé » pour fédération CGT des cheminots.

12- Secteur: représentation régionale de la CGT cheminots.

13- « CC 72 000 »: locomotive diesel-électrique de la série CC 72 000. Étudiée à partir de 1964, la première machine de ce type sort en 1967. Elle pèse 114 t qui impose le record de 6 essieux. Elle est dotée de différents moteurs diesel de 16 cylindres de 2650 Kw (3600 CV), qui fabriquent du courant électrique. Car c'est en fait une locomotive électrique qui fabrique son propre courant. Longueur 20,19 m, vitesse en traction « marchandises »: 85Km/h ; vitesse « voyageurs »: 140 Km/h. (source: Internet)

14- RTG: Rame à Turbine à Gaz

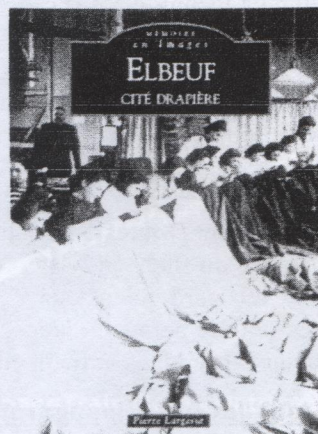
15- UFCM: Union fédérale des cadres et maîtrises CGT.

16- FCM: « Fédération Maîtrise et Cadres », syndicat autonome, qui se transformera en UNSA.

1936, en passant par la Résistance, la Libération, la reconstruction du Havre et ses 24 années de mandat de maire du Havre, avec quelques pages fortes sur la libération des camps de Blumenthal et de Neuengamme. Ce livre est donc aussi une dénonciation du fascisme, du racisme.

Édition «Le Temps des Cerises», 15€

Elbeuf, cité drapière



Livres:

André Duroméa, Un Maire, un Militant.



Un livre d'entretiens avec et sur André Duroméa.

André Duroméa, vient de publier un livre d'entretiens avec le journaliste Jean-Jacques Lallemand, parcourant toute sa vie de militant, de

Pierre Largesse, vice-président de notre Institut, nous livre une étude singulière du salariat d'Elbeuf. La cité normande a développé depuis le XVIe siècle une importante activité textile qui a marqué la ville et la mémoire des habitants. L'ouvrage évoque les différents métiers, de l'approvisionnement à la fabrication du drap de laine cardée.

L'originalité de ce livre est qu'il nous raconte l'histoire en images. Dessins, cartes postales, photographies, nous plongent dans la vie du siècle dernier. Des gestes de la vie quotidienne: ateliers, sorties d'usines, comités de grève, corvée d'eau, marché du samedi, partie de pêche, baignade... Autant d'images rares et souvent inédites, servies par une photogravure en noir et blanc digne des ouvrages d'art. Ici et là, des anecdotes viennent enrichir l'histoire de cette cité drapière.

Une manière agréable de découvrir l'histoire et une idée de cadeau qui sort de l'ordinaire.

Elyane Bressol

Elbeuf, cité drapière, Pierre Largesse Éditions Alain Sutton, 130 pages, 19,90 euros.

Notre institut:

L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Seine Maritime a été créé à l'initiative de l'Union Départementale C.G.T. et des Unions Locales du département.

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901.

Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L'Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

Extrait des statuts:

"Article 3: L'Institut se fixe comme missions :

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de tout nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.

-La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale. "

La 8ème Assemblée générale de l'association s'est tenue à Bolbec le 12 mai 2004.

Elle a élu un Conseil d'administration qui a élu un bureau composé de:

Président : Marceau Burette
Vice-président: Pierre Largesse
Vice-président: Albert Perrot
Secrétaire: Gilles Pichavant
Secrétaire adjoint: Serge Laloyer
Trésorier: Maryse Olivier
Archiviste: François Auvray

Font aussi partie du Conseil d'administration, Martial Cavelier, Guy Décamps, Jacques Fiocre, Marcel Letessier, Alexandre Levillain, Pierre Michel, Robert Privat, et Marcel Saunier.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue appelée "le Fil rouge" à destination de ses adhérents.

Un site Internet pour l'IHS-CGT-76: Vous trouverez une foule d'informations (archives du Fil rouge, liens vers les autres instituts) sur le site Internet de l'IHS-CGT-76 à l'adresse provisoire:

<http://perso.wanadoo.fr/gilles.pichavant/ihscgt76/>

Bulletin d'adhésion 2005.

Adhésion individuelle pour 2005:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

☐ Adhésion simple **15 €**
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

☐ Adhésion-Abonnement **28 €**
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Date d'adhésion: _____

Adhésion collective pour 2005:

(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

☐ Section/Syndicat (moins de 20 syndic): **28 €**

☐ Syndicat (plus de 20 syndic)/Association
(et 2 exemplaires du « *fil rouge* »): **50 €**

☒ Comité d'Entreprise (ou similaire):

☐ moins de 500 salariés: **80 €**

☐ de 500 à 1000 salariés: **160 €**

☐ plus de 1000 salariés: **240 €**

(Avec 4 exemplaires du *fil rouge*)

Intitulé: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Adresser le Chèque à : "Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime", maison CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex

"Les Cahiers d'Histoire Sociale" sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire Sociale. C'est une revue de 24 pages.